

JA HOLDING

Société à Responsabilité Limitée

Capital Social : 3 749 900,00 Euros porté à 4 874 200,00 Euros

Siège social : 12 Avenue du Président Kennedy, 75016 PARIS

SIREN : 887 499 093 RCS PARIS

(Ci-après la « Société »)

PROCES VERBAL DES DECISIONS EXTRAORDINAIRES DE L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU 6 FEVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le six février, au siège social,

L'Associé Unique de la société « **JA HOLDING** », Monsieur Jonathan ANGUELOV, demeurant 12 Avenue du Président Kennedy 75016 PARIS,

S'est réuni en qualité d'Associé Unique, afin de délibérer sur l'augmentation de capital par voie d'apport en nature.

I – CONSTATATION ET DECISIONS :

1. L'Associé Unique constate qu'il est envisagé de procéder à une augmentation de capital par voie d'apport en nature.

2. L'Associé Unique fera apport à la Société des biens suivants : **cent trois mille cent vingt-cinq (103 125) actions** qu'il détient dans le capital de AIRCALL.IO, INC, société de droit américain, constituée dans l'État du Delaware, ayant son siège 1209 Orange Street, Wilmington, Comté de New Castle, immatriculée sous le numéro SR 20202958444.

3. L'Associé Unique constate que la valeur de ces actions apportées a été fixée à **1 753 125,00 dollars américains**, soit **1 490 156,25 euros** (taux de change à la date de signature : 0,85), et que cette valorisation a été examinée et certifiée par GESTIONPHI AUDIT, domiciliée 20 Avenue André Malraux, 92300 Levallois-Perret, en qualité de commissaire aux apports, chargé de vérifier que l'apport n'est pas surévalué, conformément aux dispositions légales.

4. En rémunération de l'apport :

○ La Société bénéficiaire procédera à une augmentation de capital d'un montant nominal de **1 124 300,00 euros**, par l'émission de **11 243 parts sociales nouvelles de 100,00 euros chacune**, entièrement souscrites et libérées dès leur émission par l'Associé Unique ;

○ La différence entre la valeur des actions apportées (**1 490 156,25 euros**) et le prix de souscription total des actions nouvelles (**1 490 112,00 euros**) donnera lieu à la constatation d'une **soulte de 44,25 euros**, à laquelle l'Associé Unique renonce expressément ;

○ La différence entre la valeur réelle des actions nouvelles (**1 490 112,00 euros**) et le montant de l'augmentation de capital (**1 124 300,00 euros**) constituera une prime d'apport d'un montant de **365 812,00 euros**, qui sera inscrite sur un compte intitulé « **Prime d'apport** » au passif de la Société bénéficiaire, et sur lequel tous les associés de la société bénéficiaire auront les mêmes droits, pouvant recevoir toute affectation décidée par eux.

5. Le capital social est ainsi augmenté de **1 124 300,00 euros**, passant de **3 749 900,00 euros** à **4 874 200,00 euros**, et la prime d'apport de **365 842,00 euros** est comptabilisée séparément au passif du bilan.

II - ORDRE DU JOUR :

1. Approbation de l'apport en nature, de son évaluation et de sa rémunération ;
2. Augmentation du capital social par voie d'apport en nature et émission des parts sociales nouvelles ;
3. Modification corrélative des articles 7 et 8 des statuts ;
4. Pouvoirs pour accomplissement des formalités légales et réglementaires ;
5. Questions diverses.

III – DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE :

PREMIERE DÉCISION - APPROBATION DE L'APPORT EN NATURE

L'Associé Unique, après avoir pris connaissance :

- Du contrat d'apport en date du 6 février 2026, aux termes duquel il apporte 103 125 actions AIRCALL.IO, INC, évaluées à **1 753 125 USD**, soit **1 490 156,25 euros** ;
- Du rapport du commissaire aux apports, **GESTIONPHI AUDIT**, chargé de vérifier que la valorisation n'est pas surévaluée conformément aux dispositions légales ;

APPROUVE l'apport en nature et son évaluation.

La parité d'échange est fixée à **11 243 parts sociales de 100,00 euros**. La différence entre la valeur réelle de l'apport et le prix de souscription total des actions nouvelles (soulte de **44,25 euros**) est expressément renoncée par l'apporteur, et la prime d'apport de **365 812,00 euros** sera comptabilisée séparément au passif du bilan.

Les parts sociales nouvelles jouissent des mêmes droits que les parts existantes.

DEUXIEME DÉCISION - AUGMENTATION DE CAPITAL SOCIAL

L'Associé Unique décide :

- D'augmenter le capital social de **1 124 300,00 euros**, le portant de **3 749 900,00 euros** à **4 874 200,00 euros** ;
- D'émettre **11 243 parts sociales nouvelles de 100,00 euros chacune**, entièrement libérées, attribuées à l'Associé Unique ;
- De constater que la **prime d'apport de 365 812,00 euros** est comptabilisée séparément au passif du bilan.

Les parts sociales nouvelles jouissent des mêmes droits que les parts existantes et sont soumises aux dispositions statutaires.

TROISIEME DÉCISION – MODIFICATION DES STATUTS

L'Associé Unique, constatant la réalisation définitive de l'augmentation de capital, décide de modifier les articles 7 et 8 des statuts comme suit :

Article 7 – APPORTS

Il est ajouté à cet article l'alinéa suivant :

« 7.4. Conformément à la décision de l'Associé Unique en date du 6 février 2026, le capital social a été augmenté par voie d'apport en nature réalisé par Monsieur Jonathan ANGUELOV. Cet apport porte sur 103 125 actions AIRCALL.IO, INC, évaluées à 1 490 156,25,00 €. Les 11 243 parts sociales nouvelles émises en rémunération de cet apport sont intégralement attribuées à l'Associé Unique. La prime d'apport de 365 812,00 euros est comptabilisée séparément au passif du bilan. La soulte de 44,25 € a été expressément renoncée par l'apporteur. »

Article 8 – CAPITAL SOCIAL

« Le capital social de la Société est fixé à 4 874 200,00 euros, réparti en 48 742 parts sociales de 100 € chacune, entièrement souscrites et attribuées à l'Associé Unique, Monsieur Jonathan ANGUELOV et numérotées de 1 à 48 742. »

QUATRIEME DÉCISION - POUVOIRS POUR L'ACCOMPLISSEMENT DES FORMALITES.

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

IV – CLOTURE

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

L'ASSOCIE UNIQUE

Jonathan ANGUELOV

Signed by:

0112BC8EE9AB4C4...